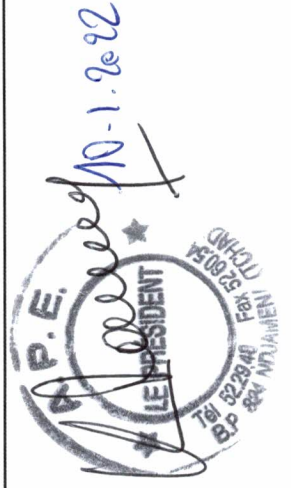


Mesures d'attractivité Résidents Année 2022

Etablissement: Montaigne	Ville: N'Djaména	Tchad
<b>Prise en charge par l'établissement d'une somme de 9 900€ déclinée de la façon suivante</b>		
Prime d'installation	2 000 000Fca équivalent à 3 000 euros	En cas de non respect du contrat de résident de 3 ans elle devra être remboursée au prorata du temps de présence.
Billet d'avion aller **	1 200€ en moyenne	remboursement du billet aller à l'arrivée classe économique
Billet d'avion annuel **	2 000 000Fca équivalent à 3 000 euros en moyenne	billet été + congés de Noël pris en charge par l'établissement dès la 1ère année. Un seul billet l'année de départ.
Billet d'avion retour **	1 200€ en moyenne	billet retour fin de contrat pris en charge par l'établissement ( et un seul billet année de départ)
Logement	Si votre loyer est supérieur à 500€ l'établissement prend le surplus à sa charge	Un logement minimum de type 2 : loyer à votre charge maximum 500 euros. Le complément du loyer est à la charge de l'établissement. Le logement dispose d'un 1 lit et matelas 2 places , 1 table et 6 chaises, 1 canapé 3 places, un bureau et une chaise, 1 frigo et 1 gazinière
Logement	1 000 000Fca soit 1 500€	En cas de reconduction du contrat après 3 ans prise en charge de la totalité du loyer durant les 3 premiers mois de la 4è année
Frais de scolarité	oui	exonération de 100% des droits d'écolage pour les enfants scolarisés le 1er trimestre de l'arrivée
Salaires contrat local 3 mois	oui	voir fiche ci jointe
Prise en charge hébergement à l'arrivée	oui	en fonction de l'heure d'arrivée et de la disponibilité du logement , une solution d'hébergement vous sera proposée pour une durée de 2 jours
Droit de première inscription	non	Versés par l'AEFE en Décembre ou Janvier. A reverser à l'établissement avant le 30 janvier
*Sont exclus de ces mesures les résidents ayant un conjoint expatrié AEFE ou un conjoint expatrié bénéficiant de ces mesures pour sa famille		
** Les billets d'avion concernent uniquement le résident		
	N'Djaména le 5 janvier 2022	
	La Présidente Association des parents d'élèves	
	Khadidja ARTINE	


  
 P. E. LE PRÉSIDENT
   
 Tél: 022 28 40 884
   
 B.P. 884
   
 N'DJAMÉNA